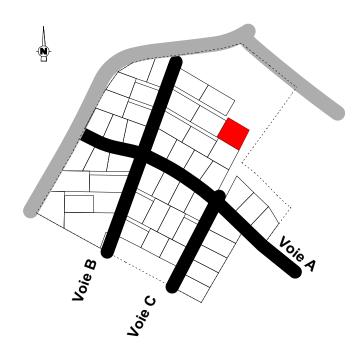
# Fiche de Lot n°44

Le Belvédère - Labastide-Beauvoir



## Données générales du lot

**RÉFÉRENCE:** Lot 44

**SURFACE APPROXIMATIVE:** 636 m<sup>2</sup>

**RÉGLEMENTATION:** 

**PLU:** ZONE AU

LOT SITUÉ EN SECTEUR ABF: Non

## **Données techniques principales** TERRASSEMENT GÉNÉRAUX:

- Plateforme réalisée par l'aménageur.



Architecte Urbaniste Pour.une.ville.aimable 2 rue de Chambéry 31500 Toulouse 05 61 12 37 81



BFT VRD Atelier Infra 20, avenue de l'Europe 31520 Ramonville-St-Agne 05 61 12 36 52



# Maîtrise d'Ouvrage

20, avenue de l'Europe 31520 Ramonville-St-Agne 06 73 75 94 05

# Implantation - raccordements aux réseaux - Ech. 1/250 25,89m Emplacement prévisionnel\* des ----branchements Eaux Usées - Eaux Pluviales Emplacement prévisionnel\* des --coffrets de branchement Eau potable/Electricité/Telecom Haie plantée par l'aménageur \* Emplacement donné à titre indicatif, suceptible d'être modifié en fonction des contraintes imposées par les concessionnaires réseaux. ATTENTION : le point de raccordement réseaux n'est pas visible sur le plan, il se situe à l'extrémité de l'accès en invidivision, en limite de la voie B Coupe des terrassements AA' - Ech. 1/150 -Parcelle privée - lot 44-Plateforme réalisée par l'aménageur DifférenceTN - plateforme Pentes plates-formes -66.7% -8.0% -8.0%

# Fiche de Lot n°44

Le Belvédère - Labastide-Beauvoir

## Principales données reglementaires

#### **LIMITES ET ACCES**

Limite des lots privatifs Limite des macro-lots



Accès obligatoire au lot depuis la voie publique



Servitude de réseau



Accès et réseaux en indivision

#### **IMPLANTATIONS ET VOLUMES**

Ligne d'alignement obligatoire pour 70% minimum de la façade développée



Bande d'implantation des constructions principales R+1 autorisé sur la totalité de la construction



Bande d'implantation des constructions principales R+1 partiel possible après visa de l'architecte du projet d'aménagement



Sens d'orientation pour au moins 70% du linéaire global de

Implantation possible des garages à l'extérieur des bandes d'implantation des constructions principales

#### **CLÔTURES**

En cas de mitoyenneté, la réalisation de la clôture n'est pas obligatoire au niveau de la construction.

La réalisation de clôtures sur l'ensemble des limites de lots est obligatoire. Le type de clôture est défini pour chaque limite de lot (sur voie et séparative) au règlement graphique (cf. PA10b).



Type A: haie arbustive haute et grillage simple torsion gris anthracite (sans muret de soutènement) de 1,50m de haut pris dans la végétation.



 $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\circ$  Type B: mur de soutènement de 0,60m en maçonnerie revêtue d'un enduit taloché fin (enduit E5 terre beige de la palette p.5 du reglement écrit) surmonté d'un grillage simple torsion gris anthracite de 0,90m de hauteur avec haie arbustive à l'arrière du grillage.

Type C: grillage simple torsion gris anthracite (sans muret de soutenement) de 1,50m de hauteur.

#### **ENTRETIEN ESPACE VERTS**



Haie plantée préalablement par l'aménageur sur l'emprise privée, maintien obligatoire des plantations et des talus arrosage et entretien à la charge du propriétaire du lot.



Maintien obligatoire de la haie existante



**Architecte Urbaniste** Pour.une.ville.aimable 2 rue de Chambéry 31500 Toulouse 05 61 12 37 81



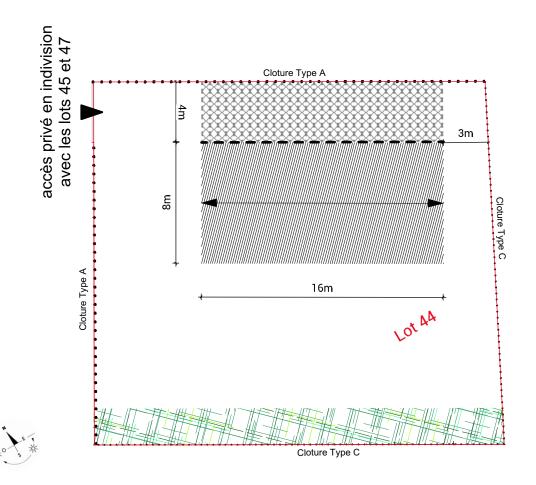
BFT VRD Atelier Infra 20. avenue de l'Europe 31520 Ramonville-St-Agne 05 61 12 36 52

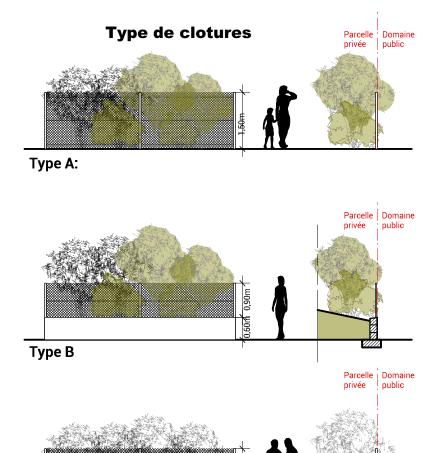


### Maîtrise d'Ouvrage

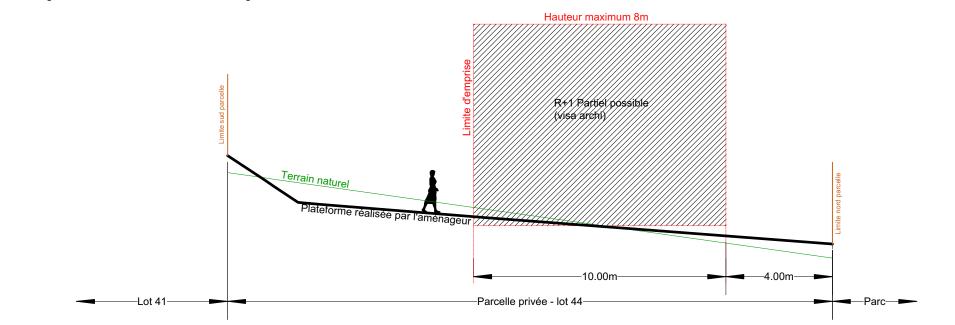
20. avenue de l'Europe 31520 Ramonville-St-Agne 06 73 75 94 05

#### Principe d'implantation - Vue en plan - Ech. 1/250





#### Principe d'implantation - vue en coupe - Ech. 1/150



Type C